



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014  
N° 9 - 2014

L'année deux mille quatorze, le 1<sup>er</sup> Septembre 2014 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Maire.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Maire), M. BOULET Frédéric (1<sup>er</sup> Maire Adjoint), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme BARRÉ Anne, Mme DELAMAIN Claudine, Mme FERTAT Kristell, Mme DE MONTALEMBERT Anne, Mme GUEGADEN Florbela, Mme HIRAUX Chantal, Mme PERNIN Stéphanie, M. BAEGERT Philippe, M. BATTAGLIA Pierre, M. BERRIÉ Jean-Pierre, M. BORDESSOULLES Benoit, M. GOURÉ Claude, M. LEMIRE Philippe, M. PETIT Jean-Marie, M. POTTIER Daniel, M. MOREL Jean-Charles, M. LEFEVRE Olivier, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme VIBERT Magalie (donne pouvoir à Mme PERNIN Stéphanie), M. FAGES Olivier (donne pouvoir à M. PETIT Jean-Marie), M. TISSIER Michel (donne pouvoir à Mme BERTHOLIER Sophie),

Madame BERTHOLIER Sophie a été nommée Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

---

### ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Juillet 2014.
- 2°) Informations du Maire.
- 3°) Modification des tarifs des emplacements loués par la commune aux commerces « ambulants et mobiles »
- 4°) Fixation des tarifs de la cantine scolaire à compter du 15 Septembre 2014.
- 5°) Fixation des tarifs du centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.
- 6°) Questions diverses.

---

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2014.

Madame BERTHOLIER Sophie fait remarquer que celui-ci a été transmis à l'ensemble des conseillers de façon très rapide et apprécie cette nette amélioration des délais d'envoi (permettant une meilleure information des conseillers).

Monsieur TISSIER Michel, en la personne de Mme BERTHOLIER souhaite voir apparaître le document explicatif au vote des rythmes scolaires, transmis à Mme le Maire, à deux reprises. Mme le Maire refuse estimant qu'il n'y a plus de polémique à avoir sur le sujet.

Le compte-rendu est alors approuvé à l'unanimité.

### 2. INFORMATIONS DU MAIRE.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a signé le contrat d'entretien des sept chaudières communales et d'un ballon avec la société « Aujard » pour un montant annuel égal à 2 596,80 € T.T.C. Il est proposé, qu'un autre devis soit sollicité

lors de la mise en place d'un prochain contrat d'entretien. Des provisions devront être faites dans le cadre du prochain budget afin de renouveler le parc si nécessaire.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les vœux du Maire auront lieu le samedi 17 Janvier 2015.

Madame le Maire signale que le prochain conseil aura lieu le 19 Septembre 2014 à 20h00. L'ordre du jour et les pièces préparatoires seront transmises au Conseil par mail en fin de semaine.

### **3. MODIFICATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS LOUÉS PAR LA COMMUNE AUX COMMERCES « AMBULANTS ET MOBILES ».**

Vu la délibération du 08 Septembre 2011 portant modification des tarifs des emplacements loués par la commune aux commerces « ambulants et mobiles ».

Vu l'arrêté du Maire du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 portant réglementation hebdomadaire du Marché d'Héricy, qui se tiendra rue de l'église chaque vendredi après-midi, à partir du 19 Septembre 2014,

Considérant que la mise en place de ce marché est un moyen d'aider les commerces de la commune,

Madame le Maire propose au Conseil municipal la gratuité des emplacements pour les commerces occupants le marché à compter du 19 Septembre 2014. La fourniture d'eau et d'électricité sera à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Les tarifs sont donc validés comme suit :

- Gratuit pour l'ensemble des commerces inscrits et participants au marché communal, le vendredi de 14h00 à 21h00, à compter du 19 Septembre 2014.
- 90 euros pour les autres jours, pour les véhicules dont le P.T.R.A. est supérieur à 19 tonnes, hors marché.
- 10 euros pour les autres jours, pour les véhicules dont le P.T.R.A est inférieur ou égal à 19 tonnes, hors marché.

Cette redevance sera encaissée à l'article 70321 du budget primitif.

### **4. FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014.**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les tarifs existants des lundis, mardis, jeudis et vendredis aux mercredis à compter du 03 Septembre 2014, et de revoir l'ensemble de la grille tarifaire lors du prochain conseil municipal, soit le 19 Septembre 2014, pour une future mise en application le 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE À PARTIR DU 03 SEPTEMBRE 2014		
Prix du Repas		
TARIF A	4,41 €	> Ressources mensuelles du revenu fiscal de référence supérieures à 2600.00 €
TARIF B	3,87 €	> Ressources mensuelles du revenu fiscal de référence entre 1200.00 € & 2600.00 €
TARIF C	3,31 €	> Ressources mensuelles du revenu fiscal de référence inférieures à 1200.00 €
Hors Inscription	4,97 €	> Repas commandé hors période d'inscription

Le conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition à l'unanimité.

Ces prestations seront encaissées à l'article 7067 du budget communal.

#### **5. FIXATION DES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014.**

Madame le Maire expose le besoin de revaloriser les tarifs du centre de loisirs pour tenir compte des augmentations du coût de la vie et de la mise en place des N.A.P. Les tarifs étaient inchangés depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Madame le Maire propose d'appliquer le tarif existants des Jeunes 12-15 ans 1/2 journée aux enfants inscrits au CLSH le mercredi après-midi à compter du 03 Septembre 2014, en attendant la refonte de la grille tarifaire qui sera proposée au Conseil du 19 Septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte la proposition à l'unanimité.

Conformément au règlement intérieur du centre de loisirs, le paiement de ces prestations de service interviendra par mois à terme échu, une facture détaillée sera remise aux parents et servira de justificatif auprès du Trésor Public.

Les familles qui n'auront pas donné leurs ressources mensuelles se verront appliquer le barème le plus élevé.

Ces prestations seront encaissées à l'article 7066 du budget communal.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire informe les conseillers, qu'un planning des conseils municipaux leur sera donné à l'occasion du conseil du 19 Septembre (un conseil tous les deux mois) et que les documents préparatoires à chaque conseil leur parviendra environ huit jours avant, avec la convocation.

Monsieur BORDESSOULLES Benoit signale à l'assemblée la participation de la commune d'Hericy à l'opération « Berges saines », (nettoyage des bords de Seine par des bénévoles) le samedi 27 Septembre et recherche des organisateurs. Plusieurs conseillers se proposent. Les inscriptions devront pouvoir se faire sur le site de la mairie

Monsieur MOREL Jean-Charles tient à remercier l'ensemble du personnel d'entretien pour le nettoyage des locaux de l'école primaire, ainsi que la Mairie pour les travaux réalisés sur l'escalier intérieur.



❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Sophie BERTHOLIER

Madame le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT